Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212202956-20260901-2026_28-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ

Saint Gilles Vieux Marché
Village fleuri

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres votants : 11
Date de convocation : 25/08/2026
Date d'affichage : 25/08/2026

N°2026-28

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1ER SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le 1er septembre, légalement convoqué, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Laurent BERTHO, Maire.

Présents : M BERTHO Laurent, M. JAGLIN Jean-Pierre, Mme DE VILLARTAY Sabine, M LE DUAULT Patrick, Mme MACÉ Marie-France, Mme LE GOFF Françoise, M. LE FLOCH Thierry, Mme ROBINEAU Lucie, M. LABBÉ Marc-Antoine
Absent :

Secrétaire : Monsieur Marc-Antoine LABBÉ

2026-28

Objet : Convention de servitudes ENEDIS / SAINT GILLES VIEUX MARCHE ZO 9 : établissement d'un acte notarié relatif à l'implantation d'une installation électrique sur la parcelle cadastrée ZO n°9

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'Office Notarial de La Visitation à Rennes ayant été sollicité par la société ENDEDIS afin d'établir un acte notarié relatif à l'implantation d'une installation électrique sur une parcelle appartement à la commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché, cadastrée section ZO n°9. Cet acte notarié a pour but de régulariser de manière authentique la convention de servitudes sous seing privé conclue ente la commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché et ENEDIS.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE
Article 1 - Approuver la convention

Article 2 - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Marc-Antoine LABBÉ

Le Maire,

Laurent BERTHO